

POLLU - STOP !

N°
24

Karst & Environnement



ISSN
0754-9385

BULLETIN D'INFORMATION
édité par la:
COMMISSION PERMANENTE D'ETUDE
ET DE PROTECTION DES EAUX,
du Sous-Sol et des Cavernes.

Association nationale agréée
de protection de la Nature.

N° Comm. Par. Presse : 64777
Direct. Publ.: F.DEVAUX,
Imp.: C.P.E.P.E.S.C., 3 rue
Beauregard, F-25000 BESANCON,
Tel.:81.88.66.71 (permanence
tous les mercredis: 17H30).

souterrain

Bull. trimestriel
Dépôt légal: déc.88

DANS CE NUMERO
Vous pourrez lire
Le débat intégral qui a suivi
la première projection du film
"PLUIES ACIDES"



Au sapin mort de Noël de cette année :

- de la VASELINE pour BRICE LALONDE...
- le CHIOTTARD D'OR 1988 pour J. CALVET,
des usines Peugeot, pour son engagement en faveur de
l'air pur.
- des LUNETTES ET DES CANNES D'AVEUGLES pour
la DRIR de la Région Nord (voir page 5)
- un SQUELETTE DE POISSON pour Jean ROYER, maire de
Tours... croque-mort de la LOIRE, l'un des
derniers grands fleuves naturels d'Europe.

... Un jour, on ne trouva plus
de sapin vert pour fêter Noël.
Les forêts n'étaient plus que
des armées de troncs secs
supportant des branches mortes
et cassantes.

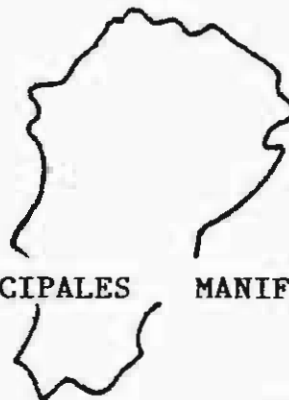
On essaya bien avec ces
squelettes de faire comme
avant... mais cela faisait
peur aux enfants.

Progressivement, au fil
des années, la coutume du "
sapin mort" devint à la Noël,
un objet de reproche et de
contestation.

Et l'on prit pour habitude
d'y suspendre des "cadeaux"
pour les méchants, les puis-
sants et autres affairistes
sans scrupules...responsables
depuis toujours des grands
maux qui affectent la planète.

Cette tradition est née on
ne sait plus trop où, dans
l'Est de l'ancienne France, là
où il y avait beaucoup de
forêts et d'importantes...
usines automobiles!

CALENDRIER PREVISIONNEL DES PRINCIPALES MANIFESTATIONS
ORGANISEES PAR LA CPEPESC-F COMTE



JANVIER : LE STAGE INTERNE CPEPESC prévu en décembre est reporté en janvier. Thème : lutte active contre les pollutions des eaux (détection des pollutions, observations, bactériologie et chimie des eaux, administration et police des eaux, les moyens techniques, démarches utiles, l'action en justice, le scoop et l'utilisation des médias)

DATES PREVUES : 28-29.01.89

Personnes intéressées : informez F Devaux de votre participation avant 18 janvier.

DEBUT 89 (dès la fin de l'hiver) poursuite sur 2 week end du **nettoyage du gouffre des Richards** au Béliou (Doubs)

dates non définies : **chantiers sur sites naturels,**

projets de cinq **conférences publiques** sur des thèmes "tres actuels" avec la participation de personnalités médiatiques de premier plan :

- . les transports industriels : bombes roulantes;
- . la sécurité nucléaire mythe ou réalité ;
- . les déchets industriels : la France poubelle
- . l'envahissement de la pollution toxique des eaux
- . les pollueurs ... pourquoi ces délinquants restent impunis .

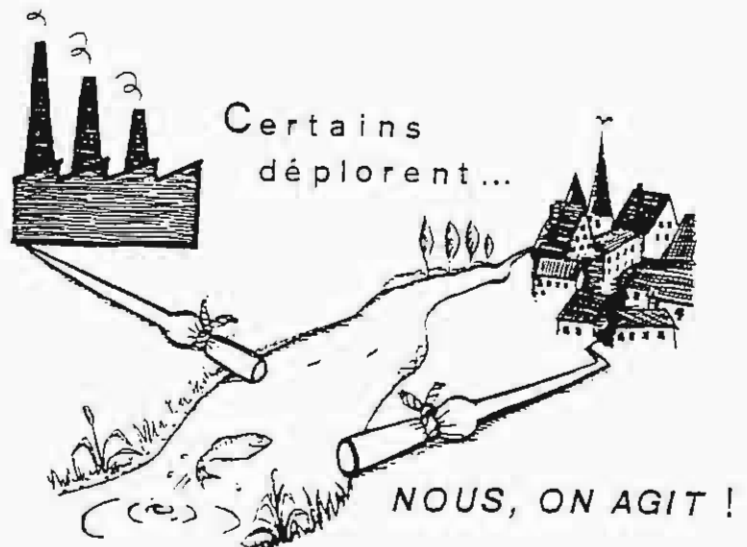
06 JANVIER : Suite au nettoyage du gouffre de la Gribouillette effectué le 24 septembre, les films "**Le syndrome Profond**" et "**Un regard sur la France Profonde**" seront présentés aux habitants de la commune de la Chatelaine (39).

12 JANVIER : Projection du film "**Syndrome Profond**" à la maison familiale rurale de Chargey les Gray (70).

14 JANVIER : Projection débat et présentation du film "**Déchantons sous la pluie**" région Altkirch - Mulhouse avec forestiers, des élus et le public (lieu exact non encore connu).

11 FEVRIER : Projection débat des films "**Le syndrome Profond**" et "**Déchantons sous la pluie**" à Dommartin où Frotenaud (71).

LES NOUVELLES AFFAIRES



AMBERIEU EN BUGEY (01) Travaux autoroutiers (H9).

Une plainte contre X a été déposée le 07/11/88 auprès du TGI de Bourg en Bresse, pour pollution des sources du Sémard, probablement due à des travaux autoroutiers.

ALIEZE 39) Décharge sauvage (W28). Le 21 novembre la CPE a demandé par courrier au maire de la commune, de faire supprimer le dépôt sauvage sur le chemin de la Corbière. Le Préfet a demandé à la DDASS de faire une enquête. (A suivre).

ARBOIS (39) Pollution du ruisseau de Javel (W39).

Le Procureur a estimé ne pas devoir donner suite à notre plainte du 29/09/88, les responsables de la pollution n'ayant pas été identifiés. Affaire classée.

BAUME LES DAMES (25)

Assainissement des effluents (W2). Selon une déclaration du maire de cette commune : Une étude est menée par le Sétude avec l'aide de l'Agence de Bassin, et se terminera fin 88. A suivre.

ETERNOZ (25) Abandon de cadavres de moutons dans le ravin de la Vau

(ancienne décharge) (W35). Une plainte contre X est envoyée à la Gendarmerie d'Amancey. En 1987 la CPE avait fait supprimer cette décharge, et envisage en 1989 de nettoyer les abords.

FONTAIN (25) Décharge sauvage (W3).

La CPE est intervenue auprès du Maire pour qu'il fasse supprimer ce dépôt. Réponse du maire : un panneau "DECHARGE INTERDITE" a été mis en place dans le passé et un arrêté municipal pris en 1981. Une nouvelle lettre va être envoyée pour exiger le respect de la loi là comme ailleurs.

FROTEY LES VESOUL (70) Projet de carrière au dessus des captages de Vesoul (W43).

Par voie de presse (journaux, radios..) la population a été informée par la CPE pour qu'elle puisse manifester son opinion lors de l'enquête d'utilité publique concernant ce projet débile auquel est catégoriquement opposée la CPE puisqu'il menace directement l'eau d'alimentation des Vésuliens.

LA CHAUMUSSE (39) Destruction d'un panneau d'information (W24).

La CPE porte plainte le 14/11/88, pour destruction d'un panneau posé il y a trois ans au bord du gouffre de la Tanne, lors du nettoyage de ce gouffre charnier.

LA CHAUX DU DOMBIEF (39) Lagunage naturel (W24).

La CPEPESC a demandé des explications, au Maire de la commune et au Directeur du SATESE du jura (chargé de contrôler le fonctionnement des stations d'épuration) sur

le mauvais état de marche du lagunage. Ce Maire nous indique qu'il n'a jamais eu de remarque à ce propos... A suivre.

LES MOUSSIÈRES (39)

Destruction d'un panneau d'information (W38).

La CPE porte plainte le 14/11/88, pour destruction d'un panneau posé au bord du gouffre Picard, charnier nettoyé par la CPE.

PRESILLY (39) Dépôt de charognes dans un gouffre (W28). Une plainte est déposée auprès du TGI de Lons le Saunier. La CPE a retrouvé deux cadavres de chien dans le gouffre de la CABORNE A FREQUENT, nettoyé il y a trois ans. Les deux cadavres ont été remontés.

Les eaux du gouffre alimentent un captage intercommunal.

PUJOLS (47) Abandon de 97 cadavres de chiens dans un puits

La CPE a porté plainte contre X le 8/12/88 auprès du TGI d'AGEN.

RONCHAUX (25) Décharge sauvage (W35).

Le 18/11/88 la CPE demande au Maire de faire supprimer ce point de pollution.

ST LAURENT EN GRANDVAUX (39)-
1) Gouffre charnier (W24).

Lors du Week-end (5-6/11) de reconnaissance des charniers nettoyés par la CPE, un chien a été remonté du gouffre des Jeannez. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de ST LAURENT, qui a photographié la charogne.

2) décharge sauvage.

Le Maire a été invité par

lettre à solutionner le problème de l'immonde décharge sauvage, avec incinération permanente.. Le Préfet demande à la DDASS de faire une enquête. A suivre.

ST MAURICE EN MONTAGNE (39)

Gouffre charnier de combe Raillard (W24).

Même problème qu'à St Laurent en Grandvaux: une charogne a été remontée du gouffre et une plainte déposée.

VILLERS ST MARTIN (25)

Décharge sauvage (W2).

Le 23 octobre, la CPE demande au maire de faire supprimer le dépôt d'ordures communal... situé dans une doline.

DELLE (90)

Affaire METZGER (Sté UDD-FIM) Pollution de l'Allaine.

Le tribunal a condamné la société ci-dessus pour:

- 1) exploitation d'installation classée, sans autorisation,
- 2) déversement dans la rivière de substances dont l'action a détruit le poisson ou sa reproduction.

Le pollueur devra payer:

- 30 000 F d'amende,
- 40 800 F à

Delle (eau potable polluée),

- 30 800 F à Granvillars,
- 45 800 F à Morvillars,
- 1 500 F à la CPEPESC
- aux dépens.

DECHARGE ET INCINERATION SAUVAGES DES DECHETS F.COMTOIS

La CPEPESC qui agit pour éliminer les décharges sauvages veut en plus orienter son action pour la suppression des incinérations brutes de déchets de tous types et de matières dites inertes. Par lettre il a été demandé au Préfet d'user de son autorité pour faire appliquer la législation qui interdit ces incinérations.

INFORMATIONS DIVERSES

UN NOUVEAU LOOK POUR LA FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE qui s'appellera probablement à l'avenir **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**. Ce surtitre déjà officiel, s'imposera progressivement à l'ancien sigle.

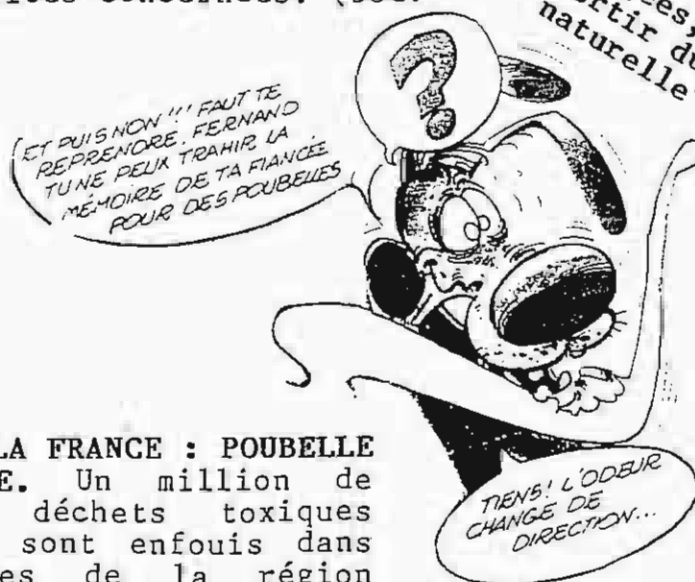
PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU.

Le Ministère de l'Environnement et les Agences de Bassin viennent d'éditer une plaquette très claire sur ce sujet: Consommation, eau souterraine, ressource, protection, chimie des eaux, qualité, mise en place de périmètres de protection, financement etc... Rappelons que l'Etat, les départements et les Agences de Bassin subventionnent la mise en place de telles zones de protection et si beaucoup de captages ne sont pas protégés la responsabilité n'en incombe souvent qu'à l'incurie des municipalités concernées. (DOC: X12..)

LES POLLUEURS FONT LE PONT. Le prix Chardon pour la France qui récompense un pollueur hors pair a été donné par la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN) à Mr François BLAZOT, président du Conseil GENERAL DE Charente Maritime, Ingénieur du Génie rural et des Eaux de Forêt (!!) "pour avoir été l'actif promoteur du pont de l'Ile de Ré, qui vient d'être achevé dans la plus parfaite illégalité" (Deux annulations successives de la Déclaration d'Utilité Publique)

LE PRIX "CHARDON" EUROPE a été décerné quant à lui à la société Transnuklear qui a transporté clandestinement de RFA en Belgique des conteneurs de déchets hautement radio-actifs. 33% du capital de cette société est détenu par la Sté française Transnucléaire dont les actionnaires sont la COGEMA (24%), PECHINEY (26%), Opfi-Paribas (25%) et Nukem (24%)

EXPORTATION DE DECHETS HUMAINS
Début septembre, les douanes françaises ont refoulé 6 tonnes de déchets "médicaux": pansements usagés, contaminés, et "tout ce qui peut sortir du corps humain par voie naturelle"...



LE NORD DE LA FRANCE : POUBELLE DE L'EUROPE.

Un million de tonnes de déchets toxiques industriels sont enfouis dans 20 carrières de la région Lilloise. Même la DRIR de cette région est soupçonnée de complaisance. Le responsable à l'origine de ces problèmes: le "roi du déchet" belge Etienne Van De Voorde d'ailleurs poursuivi par la justice Belge

LE PLASTIQUE : 7% DU POIDS DES DECHETS URBAINS

Selon "Chimie Actualités" de septembre, les fabricants de Matières plastiques proposent à la CEE la création d'un institut de recherche sur ce type de déchets.

LA FUITE EN AVANT dénoncée par un livre. "Le bluff technologique" de Jacques ELLUL, éd. Hachette, p. 178 F. Peut-on croire que la technique résoudra tous les problèmes écologiques ?

LE NON DE CHALON-SUR-SAONE AU NUCLEAIRE. Après une enquête d'utilité publique discrète et entachée d'irrégularité le Centre d'Outillage Contaminé projetait de s'installer sur un ancien site industriel. Elus en tête la population dit non.

ESSAIS NUCLEAIRES DANS LE PACIFIQUE : "pas de danger pour l'Environnement" selon la déclaration de Brice Lalonde le 30 juillet ... en promenade en Australie.

ENCORE LE NUCLEAIRE SOVIETIQUE. Un incendie a éclaté le 4 septembre dans une centrale type Tchernobyl à Ignalina en Lithuanie... à la suite d'erreurs de construction. Il a heureusement été maîtrisé.

PROJET NUCLEAIRE annulé. Un projet de centrale prévu en Bélio-russie a été annulé en raison de l'opposition de l'opinion publique.

" GREEN POWER " La pile écolo de WONDER a bénéficié d'un lancement parrainée par le WWF qui a rapporté à cette association un chèque d'un million de francs destiné aux milieux menacés et les espèces qu'ils abritent.

Cette pile ne contient pas de mercure ou autre métal toxique pour les chaînes alimentaires à l'opposé des piles traditionnelles. Un article intéressant paru dans Combat Nature n°83 de Novembre fait le tour de la question. Les piles SALINES les plus courantes contiennent 0,01% de mercure tandis que les ALCALINES hélas de plus en plus utilisées 0,5% de ce métal écotoxique très volatile qui s'échappe dans l'air à la faveur des incinérations d'ordures contenant ces piles

pour retomber en fines particules sur les cultures ou empoisonner directement les êtres vivants par la respiration. Si les piles au lithium (piles d'avenir, de longue durée et ultra-plates) ne contiennent pas de mercure, il n'en va pas de même pour les piles à l'argent (envir. 1%). Quant aux piles rechargeables elles contiennent du cadmium métal aussi dangereux que le mercure...

70 HECTARES DE FORETS DETRITS PAR L'ARMEE. En pleine sécheresse, l'armée a procédé à des tirs d'artillerie au Plan de Canjuers dans le Var provoquant début septembre l'incendie de cette zone forestière. C'était le 4ème incendie en moins de 2 semaines selon le journal le Monde (9.9.88).

2500 GRANDS DAUPHINS NOIRS sont massacrés aux Iles Féroé (Danemark). Pièges sur les plages ils y sont égorgés au couteau et meurent dans des souffrances atroces. Une association lutte contre ce scandale : Assoc. Globi, St Saturnain de Bois 17700 SURGERES.

DE 1000 A PLUS DE 10 000 ESPECES DISPARAISSENT CHAQUE ANNEE ou se trouvent au bord de l'extinction à cause de la destruction de leur milieu naturel (forêt tropicale en particulier) selon le WWF qui propose à ce sujet un rapport rédigé en anglais : WWF INTERNATIONAL, Av. du Mont Blanc, CH. 1196 GLAND (Suisse) tel:41226471.

EXPORTATION DE DECHETS VERS L'AFRIQUE. Une convention mondiale sur le contrôle des mouvements de déchets est projetée par l'Organisation de l'Unité Africaine.

TELECOM..ET CHASSEURS. Les casseurs, pardon les chasseurs, ont coûté 500000 F aux télécommunications du seul département du Var selon "Le Parisien" du 16.9.88.

5500 VOITURES TOYOTA JETEES A LA MER au large du Portugal.

A la suite du naufrage d'un navire japonais, estimant que cela coûterait trop cher de récupérer 5500 voitures neuves, les constructeurs ont préféré les jeter définitivement à la mer début septembre sans même tenir compte des offres de recyclage...

L'ITALIE DU SOLEIL ET DES DECHETS TOXIQUES

Sur 45 millions de tonnes de déchets industriels produits par année, 1 seul million est détruit de manière légale...

Le pays est le paradis des décharges clandestines, le point de départ de nombreux cargos poubelles comme le Karin B, le Zanoobia, le Khian Sea, le Deep-Sea-Carrier et le Cunski...

Mieux, personne ne sait ce que deviennent les 2000 m³ de déchets nucléaires produits chaque année !

Le 7 septembre l'Italie s'est engagée à mettre sur pied un plan d'urgence... Quinze sociétés italiennes sont attaquées en justice par le Ministère de l'Environnement de ce Pays.

EXPORTATION DE DECHETS TOXIQUES

Le conseil des ministres de l'Environnement de la CEE a donné mandat à la commission environnement pour participer à la préparation d'une Convention mondiale. Les Pays Bas quant à eux viennent d'interdire toute exportation de déchets industriels. (d'après FLORE sept.88).

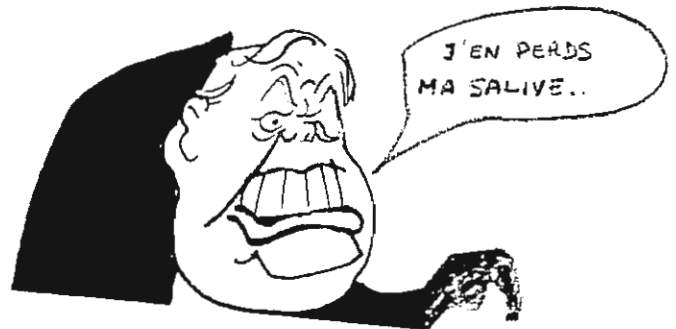
TRAITEMENTS DE DECHETS URBAINS.

Par le procédé VALORGA, méthanisation des déchets, les ordures d'AMIENS (53000 Tonnes/an) produisent à partir de septembre 20 000m³ de méthane acheté par GDF, de la chaleur et un engrais...

Dans la région Grenobloise les responsables du secteur, n'ont pas osé VALORGA et... ont décidé de construire à la TRONCHE un second incinérateur.

DECHETTERIES : UNE AFFAIRE QUI MONTE..

Selon l'ANRED il y aurait en France plus de 250 déchetteries alors qu'il y en avait moins d'une dizaine en 1984....(Les transformateurs BP 406 49004 ANGERS).



SIDA ET NUCLEAIRE. Selon le Dr E SREGLASS de l'Ecole de Médecine de l'Université de Pennsylvanie et du Professeur J. SCHEER de l'Université de Brême, les retombées des essais nucléaires des années 50-60 ont pu provoquer une mutation chez un virus animal ou humain apparenté à celui du Sida, tandis que les mêmes retombées auraient altéré le système immunitaire humain à l'état foetal.

A l'appui de leurs dires, l'apparition d'abord constatée du Sida est importante dans les régions à forte pluviométrie et à fortes retombées radioactives où les aliments sont susceptibles de contenir du Strontium radioactif.

Affaire à suivre, si quelqu'un lui donne une suite.. (extrait des "Naturalistes Orléanais, bull.n°9 oct.88)

LE GASPILLAGE AURAIT IL DU PLOMB DANS L'AILE ?

Le Danemark a gagné en justice contre la CEE; les Danois ne veulent consommer que des boissons contenues dans des emballages réutilisables. Les importateurs des autres pays devront s'y faire...

En R.F.A., le gouvernement a décidé de consigner chaque bouteille de PVC de 50 Pfennigs..Là aussi les importateurs étrangers (35% du marché) devront s'habituer...

NON AU NUCLEAIRE : la nouvelle politique énergétique de la Grèce utilisera de plus en plus le gaz naturel pour tourner le dos au nucléaire et au pétrole.

NON AU NUCLEAIRE EN UKRAINE où plus de 4000 officiels demandent que l'on ne construise plus de centrales pendant 10 ans et que l'on se tourne vers d'autres sources d'énergie

LA DESTRUCTION DE 8000 VILLAGES est envisagée en ROUMANIE pour satisfaire le PLAN NATIONAL D'URBANISATION DES REGIONS RURALES mis au point (!!) par la Conférence Nationale Roumaine (Le Monde du 29.6.88).

RADIOACTIVITE : ACHETEZ UN DETECTEUR. L'Association pour la protection contre les Rayonnements Ionisants invite les communes à s'équiper de façon à avertir à temps leurs administrés, ce que ne font pas les pouvoirs publics.
Contact : APRI, 80 rue des Noyers, Crisenoy, 77930 VERNEUIL-L'ETANG.

TCHERNOBYL SERA PROBABLEMENT RASÉ. Les immeubles de cette petite ville de 12000 habitants seront rasés pour désactiver le sol. (Le Monde du 11.10.88)/

ESSENCE SANS PLOMB. On ne trouvera plus qu'elle au CANADA dès le 1er décembre 1990.

ESSENCE SANS PLOMB : 80% des voitures mises en circulation en 1988 en Angleterre peuvent fonctionner à l'essence sans plomb.

DECHETS INDUSTRIELS

En Alsace, à ALTKIRCH des déchets industriels serviront de combustibles à la cimenterie où ils seront brûlés à plus de 1200°C

A VOS MASQUES A GAZ. C'est plus de 60 000 habitants de Sibernik en Yougoslavie qui ont du fuir leur habitation à la suite de l'incendie d'un entrepôt d'engrais chimique (Le Monde du 24.9). A Los Angeles, 27 000 personnes ont "mis les bouts" à la suite d'une fuite industrielle d'hyperchlorure de sodium ayant formé un nuage toxique de chlore de près d'un kilomètre de long ! Au Canada, la population de Sud Est de Montréal a pu rentrer chez elle...18 jours après la fin de l'incendie d'un entrepôt d'huile usagée contenant du pyralène. A Maubeuge, l'usine d'incinération qui brûle des déchets "d'exportation" rend malade les habitants et les arbres du voisinage...



DES NORMES ANTI POLLUTION ATMOSPHERIQUES PLUS STRICTES. Le 14 septembre, le Parlement Européen a adopté par 243 voix contre 67 le rapport présenté par le socialiste allemand K. WITTINGHOFF demandant des normes anti-pollution très strictes pour les véhicules de petite cylindrée.

CALVET NE MANQUE PAS D'AIR. En réaction au vote récent du Parlement Européen, le lauréat du Chiottard d'Or 1988 et PDG de Peugeot, la perte de vente de petite cylindrée représenterait 8% du montant des ventes et 10 000 emplois en moins..

POLLUTION FERROVIERE DU RHIN.
En Suisse, un déraillement survenu au mois de septembre a causé une importante pollution du RHIN et du Lac de Constance par le déversement d'une cargaison de kérosène.

FUEL DANS LES SOURCES DU SEMARD. Près d'Ambérieu dans l'Ain, à Châteauguillard, à partir du 10 octobre, à la suite de pluies importantes plusieurs sources temporaires du Sémard petite rivière aussi crachent du Fuel ! La pollution provient probablement d'un site de construction de l'autoroute où l'on fabriquait cet été de l'enrobé.

L'EAU DE LA GROTTA DE LOURDES est menacée selon différents articles de Presse par les infiltrations d'un centre de retraitement des ordures ménagères.

L'autre sigle de la CPE :

Cataplasme
Permanent
pour Emmerder
les Pollueurs,
à base d'Enfoirés
Sans
Complexe.

TENEURS EN NITRATES DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE de 1985 à 1987. Un important rapport vient d'être publié par la Direction Générale de la Santé. Il révèle que durant la période 1985-1986, 1,4 millions d'habitants ont consommé une eau "présentant une teneur anormalement élevée (plus de 50 mg/litre norme CEE) en Nitrates. Même la limite maximum de 100 mg/litre recommandée par l'OMS n'a pas été selon ce rapport respectée par environ 10 000 habitants. Les distributions concernées sont le plus souvent les communes rurales situées dans des régions à forte vocation agricole ou maraîchère d'où des difficultés pour trouver rapidement des solutions... d'autant "qu'on peut prévoir que le nombre de captages incriminés va en croissant"

NITRATES AUX ROBINETS de la Commune de Barbaira (Aude). La concentration relevée dans l'eau potable atteignait 76mg/litre.

La consommation a été interdite aux nourrissons et femmes enceintes pendant une dizaine de jours au cours du mois de septembre... Le seuil de potabilité est fixé au maximum de 50mg/litre

Un nouveau magazine de l'Environnement va voir le jour à partir de janvier 1989.

Ce mensuel traitera de problèmes tels que : pluies acides, désertification, destruction de l'ozone, éléphants pourchassés, trafic de déchets marées noires, pesticides, urbanisation....

REPORTERRE

15 rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS Tél. 43644326

NOUVELLES DIVERSES
DE FRANCHE COMTE.

LE TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT est paru. La première édition de ce document présente par chapitres distincts les principales caractéristiques de l'Environnement régional. Ce document d'agréable présentation, facile à consulter, montre de plus, en beaucoup de points ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire.. Un document essentiel pour développer une vraie politique régionale de l'Environnement. Espérons que tous les élus s'inspireront des données qu'on peut y trouver. Document réalisé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région par la D.R.A.E. de Franche-Comté.

DECHETTERIES. Pour toute information sur la mise en place de ce type d'installation, une adresse en FR Comté : Mr J.P. GEORGES, ANRED (DRIR, 7 rue Léonard de Vinci, 25000 BESANCON; TEL:81.51.04.04).

EAU DE CONSOMMATION DES FR.COMTOIS : TENEURS EN NITRATES. A la suite de la publication d'un rapport national sur le sujet (voir INFOS GENERALES) la DRASS par un courrier à la CPEPESC en date du 9 novembre précise que "sur 22 régions la Franche-Comté se situe en seizième position en ce qui concerne le nombre de distributions touchées par des teneurs élevées en nitrates." "Un bilan régional plus adapté aux faibles teneurs en nitrates constatées en FR Comté est en cours d'élaboration".

JOURNEE REGIONAL DE RENCONTRE "QUALITE DE L'EAU ET ENVIRONNEMENT"En matière de rencontre, c'était plutôt celle des administrations...présentant leur travail, se donnant des satisfécits. Pas d'intervenants extérieurs... sinon au titre du public...

LA REGLEMENTATION DES BATEAUX A MOTEUR sur le Doubs et le Canal a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 29.7. pour le Département du Doubs. (RAA 60/88).

COMITE DE MASSIF. Par décision du Préfet de Région (10.3.88) Mr Gilles BENEST fait partie de ce comité "en qualité de représentant des associations de Protection de la Nature par entente entre les Fédérations régionales" en remplacement de Mr COTE COLISSON.

AUTORISATIONS DE CARRIERES. A MATHAY (25) la SA Mairot est autorisé à poursuivre une exploitation de carrière existante au lieu dit "Sous Combe André" pendant 15 ans (RAA 60/88). Il en est de même : - A LURE et ROYE (70) pour la SA CACHOT au Sud de la déviation du CD 438 (matériaux alluvionnaires)(RAA.avr88); A TERNUAY (70), la SARL VALDENNAIRE est autorisée à exploiter une carrière au lieu dit "Ruisseau Jeannot" pour 10 ans (RAA.avr88). Il en est de même pour :
- la SA COHOT à ST LOUP/SEMOUSE(70) pour 20 ans (alluvions);

AUTORISATIONS DE REJETS. Un arrêté préfectoral en date du 17.3.88 autorise le rejet dans le ruisseau dit "de Roge" des effluents du hameau de la Gabiotte, commune de SAINT VALBERT (70) et fixe les conditions de rejet et de traitement (par décanteur et drains filtrants).(RAA.avr88)

UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DU BREUCHIN a été constitué pour "l'établissement d'un schéma d'aménagement hydraulique et d'une programmation de travaux" sur cette rivière. Siège social : mairie de St Sauveur (70)

PERIMETRE DE PROTECTION DE CAPTAGE. Les captages de la Côte et de Rosey à MONT LE Vernois (70), le forage de RAZE (70) - Syndicat des eaux de la Baigotte - vont bénéficier de périmètres de protection (RAA.ju88)

DOSSIER

PREMIERE PROJECTION DU FILM
DE LA CPEPESC SUR LES "PLUIES ACIDES"
RESUME DES DEBATS QUI LUI ONT FAIT SUITE

Le mardi 11 octobre 1988 à Besançon.

Rappel des caractéristiques du film:

Titre : "DECHANTONS SOUS LA PLUIE"

Coproduction : CPEPESC et A. BAPTIZET.

Financement : CPEPESC de F. Comté ; Conseil Régional de F. Comté ; Ministère de l'Environnement

Durée : 20 minutes

Caractéristiques techniques : 16 mm, couleur, son optique.

Copies: sur cassette vidéo, système VHS (S'adresser au siège de la CPEPESC, souscription lancée lors de la première projection : prix 200 F)

La projection du film a été suivie de très chaleureux applaudissements. La salle était comble, environ 250 à 300 personnes avaient répondu à l'invitation de la CPEPESC-FC.

Après avoir remercié au nom de la CPEPESC les scientifiques et toutes les personnes présentes dans la salle, **Hélène SCHMITT** signale que plusieurs spécialistes dont l'intervention était prévue n'ont pu venir : Mr LACROIX Ingénieur à l'ONF et Mr GUIBERT, Directeur Régional de l'ONF qui sera remplacé par Mr MANIERE,

Sont alors réunis autour de la table des débats :
Mr Pierre BADOT, du Laboratoire de Botanique de Besançon,
Mr Alain CHOPY, météorologiste de la station de Besançon,
Dr Yvon HENRY, de l'Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA),
Mr J. Pierre HEROLD, Président de la Fédération Régionale de Protection de la Nature de Franche Comté,
Mr Noël JEANNOT, membre de la CPEPESC FC, coordinateur pour la réalisation du film "Déchantons sous la Pluie",
Mme Paulette KUNTZLER adjointe au Maire de Besançon chargée de l'Environnement et membre du Conseil Régional de Franche-Comté,
Mr MANIERE, Adjoint au Directeur régional de l'ONF
Mr Bernard MENIGOZ, membre du syndicat CFTD de l'ONF qui s'est particulièrement intéressé au dépérissement des forêts.

Mr HEROLD. "La CPEPESC est une des associations les plus connues en F. Comté, d'abord pour ses actions de nettoyages des gouffres charniers et de diffusion de l'information au service de la nature pour laquelle elle fait un travail exceptionnel !"

Question. "La Région a participé au financement du film. Puisqu'elle s'intéresse aux problèmes "pluies acides", que fait-elle ?"

Mme KUNTZLER. " La région a été sensibilisée en 1984, au problème des pluies acides et a financé des recherches et la mise en place dans les forêts de placettes d'observation. La forêt a une place très importante dans la région ne serait-ce qu'au niveau économique. Mais on sent actuellement une baisse de intérêt pour le sujet".

Mr CHOPY : D'autre part le Conseil Régional a financé l'implantation d'une installation de mesures à la foi météo et chimique de l'eau de pluie. Elle fonctionne depuis le printemps 88 et continuera de fonctionner à l'avenir, à Bonnevaux près de Frasne.

QUESTION : Est-ce que le phénomène est stable ou progresse et quel est le point de vue de l'ONF ?

Mr MANIERE : Le point de vue de l'ONF est le suivant: Les placettes de surveillance mises en place dans les forêts à partir de 1984 étaient destinées à suivre l'évolution. Les phénomènes existant n'ont été clairement observés qu'à partir de cette année là.

Le réseau de placettes était mis en place de façon systématique à partir d'un cadrillage géographique de 16 km sur 16 km. Sur ce quadrillage chaque fois qu'un point tombe en forêt, on plante une placette de 24 arbres. Ceux-ci sont reperto-riés, analysés, et étudiés année par année.

Pour l'année 1988, les résultats viennent d'être connus, et pour cette réunion, nous nous sommes empressés de faire une première synthèse (sous réserve de modifications des calculs). On constate pour les principales essences: une stabilité du sapin, par rapport à 1987, une amélioration de la situation pour l'épicéa, le hêtre et le chêne.

C'est une amélioration qui nous parait représentative. Quelques pourcentages c'est peu de chose, mais c'est très important quand il s'agit de la santé, de l'avenir de la forêt.

QUESTION : Vous pourriez donner ces chiffres ?

Mr MENIERE: Il y a deux approches de ce que l'on appelle le dépérissement. La première, c'est la norme fixée par la CEE, la seconde c'est la norme de certains pays voisins, comme la Suisse.

Les arbres sont étudiés un par un et on note en particulier l'importance de la perte d'aiguilles en mesurant le pourcentage tombé. Il existe 5 classes :

0	moins de 10 % d'aiguilles disparues,
1	10 % à 25 %
2	25 % à 60 %
3	60 % à 99 %
4	arbres morts.

Le regroupement s'effectue, soit pour les classes de 2 à 4, (c'est à dire tout ce qui a plus de 25 % de perte) c'est le regroupement de la CEE.

Le regroupement utilisé par les Suisses comporte les classe 1 à 4. Voici les chiffres :

	<u>en 1987</u>	<u>en 1988</u>
<u>SAPIN</u>		
Norme Suisse	44%	43%
Norme CEE	13%	14%
<u>EPICEA</u>		
Norme Suisse	30 %	23 %
Norme CEE	7 %	5 %
<u>CHENE</u>		
Norme Suisse	37 %	30 %
Norme CEE	8 %	8 %
<u>HETRE</u>		
Norme Suisse	39 %	31 %
Norme CEE	11 %	7 %

Mr MENIGOZ : Je voudrais souligner la différence entre normes Suisses et normes CEE. En Suisse on considère qu'un arbre qui a perdu 10 % de ses aiguilles n'est plus un arbre sain. Pour la CEE ce n'est que lorsqu'il en a perdu au moins 25 % !

Quant au réseau d'observation, je voudrais dire notre inquiétude concernant son évolution. Au départ, il y avait une placette, 24 arbres étudiés tous les 16 km². Cet échantillonnage pouvait donner des résultats intéressants. Or les projets du Ministère de l'Agriculture sont, non pas de supprimer le réseau, mais au lieu d'une placette pour 16 km² de mettre une placette pour 256 km².

Les résultats obtenus risquent d'être tout à fait insuffisants. On peut regretter que ce qui est primordial pour l'observation soit un peu passé à la trappe.

Il semblerait par ailleurs qu'il y ait eu une volonté politique de nier le dépérissement qui embarrasse beaucoup de monde : les marchands de voitures et tous les pollueurs. Le fait de devoir de plus en plus tenir compte de la pollution dans les coûts, inquiète les industriels.

Face à une réalité, l'affaiblissement généralisé de l'écosystème forestier, personne ne peut nier qu'il y a des incidences écologiques mais aussi économiques graves. Il faudrait affronter le problème de face et le traiter de façon plus sérieuse que, ce qu'on a fait jusque là.

Mr MANIERE : La décision de passer du réseau de 16 km² à 16 x 16 km, n'est pas celle du Ministre de l'Agriculture mais de la CEE puisque le réseau de celle-ci est ainsi conçu. D'autre part, la diminution de la densité du réseau va se traduire par son extension à l'ensemble du territoire. Enfin, selon une note du Ministre, il est clairement précisé que le réseau bleu actuel sera conservé et permettra d'affiner certaines observations sur les zones les plus soumises au dépérissement.

QUESTION : Mr DUCOULON, responsable des forêts suisses, a déclaré que "les forêts au-dessus de 800 m d'altitude pouvaient disparaître dans les 20 à 30 ans". Que pensez vous de cela ?

Mr MANIERE : Je ne peux pas répondre à cette question. Dans le film, il est dit que "sans attendre que les résultats éventuels des études, il faut prendre des mesures sur les origines probables de ce dépérissement", ce en quoi je suis tout à fait d'accord.

Mais je confirme que des études sont conduites et que des articles paraissent régulièrement sur ce sujet. Ainsi l'étude de Mr BELKER montre, par exemple que les forêts vosgiennes ne risquent pas comme il a été dit de disparaître à courte échéance. C'est ce que j'ai lu dans les articles spécialisés.

MrJP. HEROLD : C'est en scientifique que je voudrais intervenir. Le problème est extrêmement complexe, il y a les rejets d'oxyde d'azote, d'oxyde de soufre, la formation d'ozone... et aussi des facteurs climatiques qui interviennent.

C'est une masse d'information, soyons honnêtes, qu'on n'est pas en mesure de maîtriser. Un article qui vient de paraître dans une revue scientifique qui s'appelle "POUR LA SCIENCE"; il y est écrit clairement que la recherche avance, mais qu'on ne sait pas encore tout.

Donc je plaide moins pour la prudence. La réponse passe par l'information de l'ensemble du public, et votre travail c'est d'informer honnêtement.

Mr MANIERE : Tout à l'heure j'ai donné une information qui laisse penser que la situation, pour certaines essences des forêts, s'améliore. Il faut être extrêmement attentif au fait que la liaison est faite systématiquement entre dépérissement forestier et pollution atmosphérique.

Comment penser très honnêtement que cette évolution sur 2 ou 3 ans aurait pour origine une amélioration de la situation des conditions atmosphériques ? Personnellement, je ne le pense pas.

Il me paraît dangereux de regarder les problèmes de pollution atmosphérique uniquement à travers les problèmes forestiers. Mais elle a d'autres implications dans la vie, et le film l'a très bien fait ressortir, ne serait ce que dans les problèmes de santé. Il serait extrêmement imprudent, je dirais même criminel, de laisser penser que, parce que les forêts semblent aller un peu mieux que le problème est résolu.

Mr MENIGOZ : L'étude que vous avez citée de MR BELKER laisse à penser que le dépérissement des forêts serait dû uniquement aux effets de la sécheresse. Il n'est pas sérieux de dire des choses comme cela.

On ne peut pas nier les mesures qui ont été effectuées, on ne peut pas nier les retombées des pollutions atmosphériques et je suis surpris de voir que dans une étude du même type, conduite en Suisse on peut lire les conclusions :

"A partir d'une perte d'aiguille de 15 à 20 %, on a mesuré en moyenne une réduction de l'accroissement à long terme de 13 % chez l'épicéa, et même de 24 % chez le sapin. On distingue nettement l'impact des conditions météorologiques : la sécheresse, les gels tardifs notamment qui déclenchent des périodes de régression de la croissance. Ces épisodes n'ont jamais duré longtemps, avant 1966 chez l'épicéa et 1956 chez le sapin. A partir de ces dates, les étés provoquent de longues perturbations de la croissance.

La plupart des arbres atteints n'ont pas récupéré complètement. Ces résultats viennent appuyer l'hypothèse de l'irruption d'un facteur de stress nouveau pendant les 20 à 30 dernières années".

D'autre part, Mr HEROLD a parlé d'information. Sur le dépérissement des forêts et il y a lieu d'être doublement inquiet. Une réorganisation des services qui vont surveiller les forêts avec la création d'un département chargé de la santé des forêts est prévue.

Dans un appel de candidatures, il est fait état du devoir de réserve des fonctionnaires de la façon suivante :

"La direction de l'espace rural et des forêts au ministère de l'agriculture insiste tout particulièrement sur le devoir de réserve auquel seront soumis les observateurs retenus".

C'est à dire qu'il y a des gens qui vont être autorisés à parler et à donner une information, mais quelle information ?

QUESTION : Je voudrais savoir ce qui fait la différence entre ONF et CFDT sur le problème. Est ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que c'est un métier quand on est à la CFDT de faire peur aux gens ? Est ce que c'est un métier quand on est fonctionnaire à l'ONF de dire "pas de panique, silence"

Mr MENIGOZ : Je répondrais en disant que je ne mets pas en cause les chiffres donnés. Ces chiffres là sont déjà suffisamment inquiétants pour qu'on en parle et pour qu'on pose des questions surtout par rapport à l'avenir.

Les écosystèmes, surtout les écosystèmes forestiers réagissent "très très très" lentement à toutes les agressions. A partir du moment où l'on constate un affaiblissement on doit se préoccuper de la situation et essayer de prendre toutes mesures qui s'imposent pour essayer de réduire les dégradations causées aux arbres.

Lorsqu'on est forestier, c'est faire son métier que de défendre la forêt et d'offrir à l'opinion, les moyens de se faire une idée sans cacher d'informations en essayant de vulgariser au maximum les problèmes.

... / ... →

En réalisant le film "Déchantons sous la pluie", la CPEPESC se proposait d'apporter sa modeste pierre à la défense de l'élément essentiel pour la vie que constitue l'atmosphère.

On pourrait croire qu'un tel travail, élaboré par une poignée de personnes, est une broutille, face à ce que peuvent apporter les compétences scientifiques et des pouvoirs publics disposant de moyens considérables...

Eh bien, si le film et ses conclusions d'évident bon sens ont reçu l'adhésion quasi générale de l'assistance, il n'en a pas été de même pour les informations développées à la suite par les intervenants. Le débat plongea plutôt le public dans le désarroi...

Le public aurait aimé que scientifiques et représentants administratifs soient plus volontaires quant à ces graves problèmes... dont ils s'accordent tous sur les évidences...

En France, tout finit par des chansons; ce soir là une grande partie de l'assistance quitta la salle en déchantant "sous la pluies" !

Mr MANIERE : Je crois aussi que les problèmes d'informations sont effectivement fondamentaux. Le problème des remèdes est difficile à traiter actuellement. Chacun cite des articles de scientifiques donnant des informations contradictoires. Il faudrait que les scientifiques harmonisent leurs violons. Pour l'instant on est loin d'un accord entre les intéressés.

De toute façon il reste évident que pour tout forestier quel qu'il soit, ce problème est grave, et le public doit être informé mais pas de façon alarmiste. Il s'agit de faire prendre conscience à chacun, plutôt que de renvoyer la balle, en disant c'est les autres.

Je crois que chacun a aussi ses responsabilités. Simplement parcequ'ils ne connaissent pas ces problèmes, des gens font tous les jours des opérations qui aggravent la situation. L'information du public doit permettre de prendre conscience des risques qui menacent l'avenir de la forêt.

Mr BADOT : En temps que chercheur, travaillant sur le dépérissement des forêts, je me sens légèrement pris à parti.

Les scientifiques ont proposé plus de 160 hypothèses différentes pour expliquer le dépérissement. Ces 160 hypothèses n'ont pas été le fait de gens farfelus. Cette remarque permet de mettre le doigt sur la complexité d'un tel phénomène.

D'autre part je ne connais pas Mr BELKER, mais c'est quelqu'un qui est très sérieux. Mr BELKER a étudié 120 000 cernes d'arbres. Vous savez que les arbres croissent annuellement. Il est certain que les résultats sont assez inattendus et, si on avait pris la précaution de dire quelles étaient les conclusions exactes de Mr BELKER, on aurait peut être avancé un peu plus.

L'INRA de l'Ecole Forestière de NANCY a simplement constaté que la croissance de sapins de la sapinière vosgienne n'est pas inférieure à l'heure actuelle à celle des années passées. On a également évoqué des contradictions avec l'étude Suisse. Elle n'est qu'apparente. Les scientifiques suisses ont étudiés uniquement les arbres d'un âge donné, alors que Mr BELKER a comparé dans le temps, des arbres qui avaient le même âge c'est à dire qu'il a comparé la croissance d'arbres de 70 ans en 1930 avec des arbres qui ont 70 ans à l'heure actuelle. Effectivement les arbres s'accroissent de même manière. Ce qui ne veut pas dire que ces arbres ne sont pas par ailleurs malades, je tenais quand même à faire cette précision.

Mr MENIGOZ : Je ne mets pas en doute le sérieux de l'étude de Mr BELKER. Mais on ne peut pas tirer de conclusion sur le dépérissement à partir de cette étude. Mais que les secheresses ont toujours été facteurs de stress sur les forêts et ont provoqué une réduction des accroissements de la sapinière vosgienne. On ne peut en aucun cas déduire que les facteurs climatiques sont seuls responsables du dépérissement forestier et c'est ce qui ressortait dans la déclaration que j'ai entendu personnellement sur les ondes.

Mr BADOT : Il y a peut être eu un raccourci. Je tiens à préciser que BELKER n'exclut pas du tout l'action de polluants atmosphériques. Pour les scientifiques, le dépérissement serait lié à une multitude de facteurs parmi lesquels la pollution atmosphérique intervient, c'est indéniable. Mais il n'est pas aussi simple de dire "pluies acides = dépérissement

QUESTION: Je suis à moitié rassuré, je pensais que la cause du dépérissement était les pluies acides, comme ailleurs. En Amérique et au Canada, les scientifiques considèrent comme liés directement à la pollution atmosphérique des complexes industriels proches du lac MICHIGAN, le mauvais état des forêts au Canada à proximité de la Frontière Américaine. Alors je voudrais savoir ce qui est déjà fait dans ces pays ?

Mr BADOT : On confond deux choses: La première que j'appellerais l'actuel déclin des forêts, constatable dans une multitude de régions du monde et les conséquences de pollutions de proximités comme par exemple les dépérissements catastrophiques observés en Tchécoslovaquie et en Allemagne de l'Est qui sont directement liés à la combustion des lignites. Ceux-ci contiennent des quantités de dioxydes de soufre très importantes. De même manière, la France, a connu des épisodes de pollutions au fluor, localisés dans la vallée de la Maurienne.

Le déclin des forêts, ne présente pas un ensemble de symptômes comme ceux que montrent les effets d'un polluant donné. Il faut faire face à un phénomène mal délimité géographiquement et variable d'une région à l'autre. Personne ne nie son existence.

Mais il est certain que la pollution intervient comme un facteur déclenchant, mais avec une multitude d'autres facteurs.

QUESTION : L'eau de pluie est-elle oui ou non acide?

CHOPY : L'installation à Bonnevaux d'un appareil météo qui mesure en continue différents paramètres : température y compris une mesure toutes les deux minutes de l'acidité des pluies. D'après les relevés effectués depuis mai, on constate qu'il y a en permanence en période de pluies une faible acidité normale due à la présence de gaz carbonique dans l'air, jusqu'à présent cela n'a jamais fait de mal à l'environnement.

Par contre on relève assez fréquemment des résultats plus légèrement acides (ph entre 4 et 5). On retrouve là, les résultats des chimistes qui ont globalisé les analyses au niveau de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Nous n'avons pas encore décelé avec ce matériel, des pointes d'acidité comme en a relevé le laboratoire de chimie des eaux de Besançon avec en 1986, une mesure d'eau de pluie ayant un pH3...Ce qui correspond à l'acidité du vinaigre !

La sécheresse joue un rôle qui peut être amplifié par certains phénomènes. Si par exemple, comme certaines études botaniques semblent le montrer, les stigmates des plantes, ces petits troncs qui permettent à la feuille de respirer, n'arrivent plus à se fermer complètement (comme ils devraient le faire en sécheresse) l'évaporation de l'eau va se faire plus vite et sans arrêt. Lors d'une sécheresse, l'arbre sera agressé beaucoup plus dangereusement que dans le passé.

Apparemment les causes sont très complexes et comment tirer des conclusions pour l'instant. Je crois devoir souligner la conclusion du film. "C'est que peut être, il ne faut pas attendre d'avoir les résultats des différentes études pour agir".

JEANNOT : Pour réaliser le scénario du film nous avons essayé de rassembler un maximum de renseignements, sans parvenir à les avoir tous. Maintenant on voudrait connaître la cause du dépérissement...

Mais je voudrais dire qu'il y a des milliards de tonnes de produits de toutes sortes: hydrocarbures, dioxydes de soufre, oxyde d'azote etc.. qui sont, année après année, émis dans l'atmosphère. A l'origine tous ces produits n'y étaient pas.

Tout cela nous interpelle, quant au développement sans fin qu'entraîne notre course à la croissance. Où nous entraînera-t-il ? Où mettra-t-on tous ces déchets et toutes ces poussières ? Et je pense comme beaucoup l'on exprimé que la pollution n'est pas absente dans les problèmes des forêts.

QUESTION: Que deviennent les observations météorologiques ?

CHOPY : La partie météo est exploitée par les météorologistes. La chimie est remise aux chimistes; mais nous sommes prêts à combiner l'étude de ces deux volets: les pluies polluées qui peuvent être étudiées en fonction des mesures météo de Bonnevaux qui n'est pas un site pollué. On peut également étudier le transport des polluants. Par exemple les pluies acides qui tombent sur Besançon, et le Bois de Chailluz, peuvent provenir certaines fois de la pollution de la ville.

Mais aussi la pollution contenue dans les gouttes d'eau peut venir de très loin. Nous faisons l'étude de trajets de nuages porteurs de pluies acides à l'aide de mesures faites dans le monde entier: La pollution amenée par les nuages vient parfois de très loin. Certaines molécules retrouvées ne pouvaient qu'avoir traversé l'Atlantique parce que produites uniquement en Amérique. Ces nuages de pluies peuvent faire 1200 km dans une journée.

Il faut considérer à part les pollutions de voisinage ayant des effets chimiques très importants. C'est le cas de certains sites particuliers, comme les sites industriels en fond de vallée. En cas d'inversion de température une sorte de couvercle atmosphérique bloque la pollution dans les basses couches de l'air, en dessous desquelles, il peut y avoir une bande de forêt qui peut être plus touchée que le reste de la massif forestier.

En ce qui concerne la localisation des précipitations dans les nuages, l'article paru dans le dernier numéro "Pour la science", évoque les fonds de nuages pluvieux. La partie avant des nuages pluvieux semble plus chargée en polluant et donc balaie plus fréquemment les bords des versants que le reste.

A Bonnevaux, on n'a pas mesuré d'acidité inférieure à pH 4, alors qu'à Besançon on a déjà relevé un PH de 3,2. (Un pH1 a été mesuré au Canada... c'est de l'acide de batterie !).

Mr HEROLD : Récemment, une étude scientifique a été faite par l'Université de Strasbourg sur la vallée de la Bresse au Nord de la Haute-Saône. Une étude du pH montre que pendant une année la moyenne du pH est de 4 dans cette petite rivière.

Elle ne vit plus : plus de truite, plus d'insecte, plus de pêcheur, plus de...

La Bresse, c'est tout près. Nous n'avons pas tout à fait le même problème dans la Franche-Comté calcaire. Justement parce que ces calcaires jouent un rôle tampon. Les carbonates et les bicarbonates neutralisent l'acidité, et l'on n'a pas les mêmes inconvénients. Mais le phénomène pollution existe ici comme à la Bresse.

D'autres phénomènes s'y ajoutent, entre autres, celui des fertilisants : nos rivières sont en voie de dystrophisation *. Les milieux aquatiques en sont trop "bien nourris", et produisent trop de matière vivante. Cette augmentation risque de mener à la catastrophe. Il ne faut pas oublier que les Bisontins boivent l'eau de la Loue !

Cette notion d'écosystème d'ensemble est oubliée. Le fait qu'un certain nombre de polluants s'accumulent dans les rivières, a des conséquences au niveau de la faune, de la flore, de l'alimentation humaine, de la santé des humains... Voilà les notions qui sont importantes. L'eau c'est la vie !

(*) envahissement et asphyxie par les algues de la rivière.

QUESTION : Des analyses sont-elles effectuées au niveau du sol ? La libération de l'aluminium, la diminution des micorises, les atteintes aux relations sol racines, ont été évoquées par certains.

Mr BADOT : L'hypothèse de la toxicité de l'aluminium libérée par l'acidité dans le sol qui avait été émise en Allemagne principalement, est quasiment abandonnée aujourd'hui. En effet les quantités d'aluminium rencontrées dans le sol sont bien inférieures au seuil de toxicité pour les végétaux. Pour la micorisation, on constate en effet souvent une réduction des micorises*. Parmi les arbres qui micorisent le plus il y a les conifères. Quand la micorisation est affectée ; la santé de l'arbre est aussi affectée et pourquoi ? Parce qu'elle permet à l'arbre de s'alimenter beaucoup mieux.

En ce qui concerne le pH4 relevé, on considère que pour qu'il y ait une action à long terme sur les végétaux, il faut que ce pH soit inférieur à 3. Cela ne veut pas dire par ailleurs, qu'il n'y pas d'action des polluants. L'hypothèse des recherches c'est qu'il y a bien une action des polluants ; mais elle n'est pas aussi simple que l'action de la seule acidité.

(*) ce sont des associations entre des champignons et des racines d'arbres. Les micorises ont un aspect blanc, semblable à la moisissure.

Mr CHOPY : Je voudrais souligner que l'étude de la partie radicaire de l'arbre dans le sol est la seule qui n'ait pas en Franche-Comté été menée. Peut être parce qu'il semble qu'il y ait ici moins de risque .

QUESTION : Le problème dépasse le cadre de l'Europe. Existe-t-il au niveau international un organisme chargé de la recherche, de l'information et de l'étude sur l'environnement, qui prendrait en compte les différentes études faites localement ?

Mme KUNTZLER : En Franche-Comté, les scientifiques, les gens de terrain et les élus, ont appris à travailler ensemble. Tout un travail s'effectue au niveau européen. Le dépérissement forestier a appris aux différents scientifiques et décideurs à travailler ensemble. C'est déjà un premier pas qui n'est pas négligeable.

Il me semble que l'on a oublié d'inviter la DRIR (Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche), qui est chargée de la surveillance des pollutions.

Un responsable de la CPEPESC : Je voudrais préciser que la DRIR a été invitée et n'a pas jugé bon de participer.

Quelqu'un dans la salle : ...C'est "l'obligation de réserve"!

Mr GOMOT : Au niveau international, il existe des clubs scientifiques et écologiques. Nous avons rencontré l'un de ces clubs au Québec. Il regroupait au niveau international des informations sur les différents problèmes de pollution. Cette association se réunit tous les 2 ou 5 ans pour faire le point.

Mais elle est financée par des organisateurs privés et donc garde ses informations ou les cède moyennant finance à différents organismes demandeurs.

Au niveau international, de plus les réseaux scientifiques par leurs différents contacts s'intéressent à la météo, à la physiologie, à la croissance des végétaux, et à l'écologie.

Mais, le mérite du film et des différentes observations, c'est de faire prendre conscience, comme cela a été fait au niveau régional, de la complexité du phénomène.

Il est tout à fait méritoire que la F. Comté ait fait cette amorce d'étude et, il serait dommage que tout cela s'arrête au bout de trois ans. Malheureusement la F. Comté ne dispose que d'une petite université, qui ne dispose pas de tous les scientifiques et toutes les disciplines scientifiques nécessaires à une étude complète.

En Europe, différentes écoles forestières existent et se préoccupent de la croissance des végétaux. Elles ont subi aussi, les vicissitudes de la transformation des systèmes d'étude et de production. Si l'on voulait faire l'historique des écoles des eaux et forêts avec leurs objectifs de départ, ce qu'elles étaient et ce qu'elles sont devenues, il faudrait dépasser le débat.

Considérer la forêt uniquement du point de vue économique, peut amener des raccourcissements préjudiciables à la compréhension des phénomènes. Il ne faut pas considérer seulement les forestiers comme des gens qui vont favoriser la production de la forêt. Il faut aussi se donner le moyen d'étudier la vie de la forêt.

Mr HEROLD parlait d'eutrophisation : c'est par son enrichissement, le passage très rapide d'un système aquatique à un système forestier. C'est l'évolution normale des systèmes aquatiques d'aboutir à des systèmes forestiers. Paradoxalement dans le système actuel, avec la pollution des eaux, il y a eutrophisation des eaux ; et au lieu de devenir luxuriante, la forêt diminue ! Là aussi, il y a matière à réflexion.

Le mérite de ce film est d'avoir décrit la situation. Maintenant, il faudrait pouvoir suivre l'évolution du climat, des sols, des végétaux et avoir des systèmes de comparaison.

QUESTION: Qu'est-ce que le programme DEFORPA ?

- Que font les pouvoirs publics qui ont été "si efficaces" au moment du nuage de Tchernobyl ?

Mr MANIERE : Le programme DEFORPA mis en oeuvre par les membres de la CEE, prévoit un certain nombre de types d'interventions :

- des observations : c'est la mise en place du réseau de surveillance, et les études par télédétection,
 - des recherches sur les différentes causes du phénomène écologique, ou pollution. Des études sont réparties entre différents laboratoires, comme les recherches sur la disparition de la micorisation,
 - l'étude des conséquences sur la production. Ce n'est pas uniquement pour un problème de "gros sous", mais une façon de caractériser la santé de l'arbre. En effet si un arbre n'a plus beaucoup de feuilles ou d'aiguilles, il ne va pas produire beaucoup de bois dans l'année,
- les tentatives de remède: Le programme DEFORPA a beaucoup de difficultés à proposer des remèdes sans connaître les causes.

Mr CHOPY : La DRIR participe et essaie de suivre les pollueurs. Les mesures sont effectuées surtout dans les sites industriels. Elles vont continuer et s'étoffer pour être centralisées par ordinateur de l'école des Mines d'Alès.

La région de Franche-Comté, par sa commission environnement a émis le souhait de multiplier les points de mesures de la pollution de l'air et de l'eau de pluie, dans le Jura et la Haute-Saône. Là aussi, on va pouvoir engranger des données pour pouvoir dégager des conclusions dans quelques années. Tout cela en liaison avec la Communauté de travail jurassienne, où Français et Suisse sont réunis pour étudier des problèmes communs, en particulier le dépérissement forestier.

Il semble que les relais financiers, qui permettent de continuer à enregistrer des mesures, permettront peut être un jour de sélectionner les causes et d'agir plus efficacement que maintenant, vont continuer à s'étoffer.

QUESTION : Pendant qu'en France on continu à débattre sur les causes probables, dans d'autres pays on lutte activement contre la pollution : aux USA depuis les années 1970, au JAPON, l'AUTRICHE utilise de l'essence sans plomb depuis 1985, la SUISSE aussi agit, les PAYS BAS...

Ailleurs on lutte, et en France on ne fait rien ! Alors pollution ou pas pollution ? Il y a dépérissement forestier ou pas ? (Nombreux applaudissements..).

Mr CHOPY : Je suis d'accord sur le fond. Il faut quand même être plus conforme : Dans quelles mesures les USA agissent-ils? Quand on voit la consommation de leurs voitures..."Depuis que REAGAN a pris la présidence, il a enlevé toutes les filtrations de polluants"... les USA ce n'est pas le bon exemple. En ALLEMAGNE, c'est vrai avec le pot catalytique...!

Madame X : Oui mais, ils n'ont pas réduit leur vitesse. Aux USA ils ont réduit leur vitesse, qui est un facteur de pollution...

Mr CHOPY : La pollution sur les bords du lac Méchigan n'a guère été réduite et les canadiens ne sont guère contents.

C'est vrai que l'on ne fait pas tout ce qu'il faut, mais les autres non plus malheureusement ! Je ne veux pas me faire l'avocat du diable mais...

Dr HENRY : On ne peut partager une impression aussi défavorable sur son pays. C'est sûr on ne fait pas tout ce qu'il faut. Mais on ne peut pas être d'accord. Un exemple : aux J.O. de Los Angeles, il a été nécessaire de déplacer certain concours parce que les athlètes ne pouvaient pas respirer.

Il faut louer certains pouvoirs publics qui luttent contre la pollution, les U.S sûrement pas. Les premiers effets de l'Administration Reagan, ont été démantelés complètement, toutes les structures qui visaient à lutter contre la pollution, et notamment tout ce qui cherchait à contrôler l'activité industrielle, au nom de la libération économique.

Non, il ne faut pas citer les US en exemple sûrement pas! Leurs chercheurs, leurs Universités, un certain civisme des citoyens, oui, mais pas l'Administration !

Quant à la Suisse, on peut en parler. Il est facile de donner des leçons d'écologie aux autres, en important de France de l'énergie produite par les centrales nucléaires françaises.

QUESTION : Sur les 160 causes possibles de dépérissement forestier, peut-on établir un classement ? Y a-t-il des chiffres ? Comment se classe la pollution automobile ?

Mr BADOT : Il est impossible d'établir un classement. Pour synthétiser les différentes hypothèses on peut résumer ainsi : Tout le monde est d'accord pour dire que la pollution atmosphérique intervient, mais on ne sait pas comment.

QUESTION sur la position d'un constructeur Français sur le pot catalytique.

Mr MENIGOZ : Peugeot fait plus que traîner les pieds. Quand Mr Calvet, PDG de la firme, dit "C'est pas le pot catalytique qu'il faut mettre sur les voitures, il faut faire des voitures propres ". Il se moque du monde ! Parce que les voitures propres ne peuvent pas exister sans ce pot, une petite merveille de la technologie qui transforme des gaz toxiques en gaz carboniques et vapeur d'eau.

QUESTION : et le GPL ?

Mr MENIGOZ: Avec le gaz en continue à rejeter dans l'atmosphère des oxydes d'azote qui sont générateurs d'ozone.

Mr CHOPY : Calvet a en partie raison, avec la baisse des consommations. Si chacun achète une petite voiture et essaie de limiter son usage, on a peut être un débat de solution, sans attendre que les grands décideurs décident et contraignent.

Mr JEANNOT : Apporter une conclusion après tout ce qui vient de se dire n'est pas facile.

Responsable du scénario du film j'ai essayer d'y mettre plutôt ma sensibilité qu'un aspect technique. Je ne suis pas scientifique. Par rapport à tout ce qui a été dit, comme beaucoup de personnes, je suis venu à ce débat pour dénoncer les tonnes de rejets envoyés dans l'atmosphère et manifester mon mécontentement sur les mesures prises pour enrayer ces faits.

Trois « pilleurs » de sites archéologiques condamnés

Les collectionneurs de minéraux avaient été surpris en flagrant délit de fouilles sauvages sur un site haut-saônois protégé.

Raoul Thirion, 59 ans, et ses deux gendres, Didier Roch et Roger Ochman sont des collectionneurs passionnés de minéraux. Malgré un panneau de « site protégé et interdiction de fouilles », ils étaient surpris, le 14 avril 1987, par les gendarmes de Faucogney alors qu'à l'aide des outils appropriés, ils étaient en train de rechercher des pièces rares dans une mine désaffectée du secteur.

La mine de Saphos dont l'exploitation remonte au XVe siècle.

Pour leur défense, ils expliqueront qu'ils ne sont pas entrés dans les galeries, mais qu'ils se sont contentés de fouiller les « haldes » (déblais extérieurs) et que, pour eux, l'interdiction ne concernait que l'intérieur de la mine.

Argument payant auprès du tribunal de Lure qui, le 20 octobre 1987, relaxait purement et simplement les trois hommes. C'était compter sans la détermination du ministère public. La cour d'appel de Besançon a, en effet, condamné les collectionneurs à 2.000 F d'amende chacun.

« La loi protège les découvertes archéologiques faites au cours de fouilles ou fortuitement et pour son application, le texte n'est pas soumis à la condition de délimitation d'un site », ont expliqué les magistrats dans leurs attendus, précisant que les prévenus, collectionneurs de longue date, devaient être informés de cette loi et agissaient en parfaite connaissance de cause.

(Est Républicain du 21/12/88)

Déchets dans la nature : une lettre au préfet de région

Toujours vigilante, la Commission permanente d'étude et de protection des eaux du sous-sol et des cavernes (CPEPESC) a envoyé une lettre au préfet de région pour attirer son attention sur les dépôts sauvages d'ordures situés le long des routes, dans les dépressions (gouffres et dolines), au bord des rivières.

Non seulement ils dégradent souvent des paysages remarquables, mais « ils contribuent à contaminer nos ressources en eau », souligne la CPEPESC qui rappelle que toutes ces décharges sont illégales et demande au préfet d'intensifier la pression administrative pour mettre fin à des « manquements répétés à la législation qui interdit l'incinération brute des déchets de tous types et de matières dites inertes dans les décharges aussi bien autorisées que sauvages ».

« A l'heure où nous construisons l'Europe, où beaucoup (industries, pouvoirs publics) se mobilisent pour réduire les rejets atmosphériques, notre association s'étonne que certains élus com-



Halte à la « gangrène » des décharges sauvages (Archives ER)

munaux ne respectent pas la législation qu'ils ont aussi pour mission de faire appliquer », écrit la CPEPESC en regrettant que certains procès-verbaux dressés par la gendarmerie restent sans suite « ce qui décourage les fonctionnaires à faire

consciencieusement leur métier ».

En conclusion, la CPEPESC demande au préfet de région d'user de tous ses pouvoirs, « y compris ceux de police » pour stopper cette « gangrène » des décharges et des incinérations sauvages.

« Déjà considérées comme sites archéologiques à part entière, les Anciennes Mines (y compris du XIXe siècle) sont désormais intégralement protégées que se soit au niveau des galeries souterraines (milieu souterrain), ou des haldes (déblais miniers) ou installations et vestiges de surface ».

au SOMMAIRE de ce numéro :

pages

- 1 - "Au sapin mort de Noël de cette année"
- 2 - Calendrier CPEPESC
- 3 - **Nouvelles affaires de pollution**
- 5 - Informations diverses
- 10- Nouvelles diverses de F. Comté
- 11- Résumé du débat de la première projection
du film de la CPEPESC sur les pluies acides
- 15- Libre opinion
- 23- Trois pilleurs de sites condamnés
Déchets dans la nature : une lettre au préfet
de région

La suite du dossier sur
"l'eau et la pollution"
figurera à partir
du bulletin N° 25.

"Pensez que la pluie qui est en train de tomber sur
votre toit,
Est déjà tombée sur le toit d'un autre, avant votre
naissance,
Elle a douché le dos d'un dinosaure dans les jungles
marécageuses, qui s'étendaient sur la terre il y a des millions
d'années,
Elle a couvert de neige la maison d'un petit
esquimau,
Elle a fait pousser des fleurs au Japon,
Ces mêmes gouttes d'eau ont peut-être calmé la soif
d'un Arabe dans le désert,
Sur une toile d'araignée d'octobre elles ont accroché
des perles de brouillard,
Pendant les nuits d'automne, des champignons de
toutes les couleurs ont surgi grâce à elles,
Nous leurs devons tout ce qui vit,
tout ce qui pousse,
tout ce qui nous nourrit,
Sur notre planète d'eau : la TERRE,
Songez à tout cela quand vous vous baignerez,
Pensez-y en ouvrant le robinet.

d'un écologiste anonyme du XXe siècle.

ATTENTION - réabonnez-vous !

Ce numéro est le dernier de l'année en cours
C'est aussi le dernier de votre abonnement 1988.

.....
REABONNEMENT 1989 à Karst et Environnement - Pollu Stop.
à renvoyer à la CPEPESC 3 r. Beauregard, 25000 BESANCON.

NOM, Prénom et adresse : _____

adresse ci-joint par _____ (mode de paiement), la
somme de _____ F (40 F abonnement normal; plus si abonnement de
soutient pour l'année 1988.